



PROVINCE DE QUÉBEC

**PROCÈS VERBAL**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 20 AOÛT 2018**

Procès-verbal de la séance ordinaire du 20 août 2018 du Conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue tenue au Centre Harpell, situé au 60, rue Saint-Pierre. Lors de cette séance, sont présents :

Madame le Maire, Paola Hawa  
Madame la conseillère Dana Chevalier  
Messieurs les conseillers Ryan Young, Francis Juneau, Tom Broad et Denis Gignac

Monsieur le Directeur général Martin Bonhomme.

Monsieur Michael Finnerty, trésorier.

Monsieur le conseiller Yvan Labelle est absent de la présente séance.

Madame le Maire Paola Hawa agit comme présidente de la présente séance.

Madame la greffière, Catherine Adam agit comme secrétaire de la présente séance.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**08-239-18 Ouverture de la séance**

Il est proposé par Ryan Young  
Appuyé par Dana Chevalier

D'ouvrir la séance ordinaire du 20 août 2018. Il est 19 h 30.

Adoptée à l'unanimité.

**08-240-18 Ordre du jour**

Il est proposé par Ryan Young  
Appuyé par Dana Chevalier

D'adopter l'ordre du jour ci-dessous en y ajoutant une résolution pour l'interdiction de virage à gauche sur le boulevard des Anciens-Combattants pour les autobus du Réseau de transport métropolitain.

Adoptée à l'unanimité.

*Pour des soucis de cohérence et de conformité dans le processus d'adoption, la résolution 08-242-18 modifiant la signalisation succédera à la résolution d'adoption du règlement numéro 769-4 modifiant le règlement numéro 769 sur la circulation et le stationnement pour limiter le virage à gauche sur le boul. des Anciens-Combattants direction Nord (en dessous du viaduc du Pont Galipeault) en direction de la bretelle d'accès de l'autoroute 20 Ouest.*

**1. Ouverture de la séance**

- 08-239-18 Ouverture de la séance
- 08-240-18 Ordre du jour

**2. Période de questions allouée aux personnes présentes**

**3. Adoption de procès-verbaux du conseil**

- 08-241-18 Adoption de procès-verbaux

**4. Sécurité publique**

- 08-242-18 Modification de la signalisation conformément au règlement numéro 769 sur la circulation et le stationnement
- 08-243-18 Interdiction de virage à gauche sur le boulevard des Anciens-Combattants pour les autobus du Réseau de transport métropolitain (EXO)
- 08-244-18 Résolution d'appui à la Semaine de sensibilisation à la sécurité ferroviaire

**5. Développement communautaire**

- 08-245-18 Demande pour un poste de collecte de dons du Comptoir alimentaire de la Paroisse Sainte-Anne-de-Bellevue – 17 et 18 novembre 2018
- 08-246-18 Autorisation d'utiliser les véhicules de service de la Ville et le soutien logistique – Collecte de la Guignolée le 2 décembre 2018

**6. Urbanisme**

- 6.1. Demandes de modification au zonage assujetties à l'approbation d'un plan d'aménagement d'ensemble (PAE) et demandes de permis de construction assujetties à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
- 6.2. Paiement ou cession de terrains à des fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels
- 6.3. Autres sujets
  - 08-247-18 Demande de dérogations mineures – Immeubles sis au 41, 80 et 85 rue Elmo-Deslauriers
  - 08-248-18 Dénomination de la rue située dans le projet Terra « Frédéric-Back »

**7. Services techniques**

## 7.1. Autorisation de dépenses

- 08-249-18 Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation – Services d'ingénierie pour des travaux de réfection des rues du Collège (de Sainte-Anne à Christie) et Pacifique (d'Elmo-Deslauriers à Grier)
- 08-250-18 Travaux de réfection sur la rue Legault (de Sainte-Élisabeth à Saint-Paul)

## 7.2. Conclusion de contrats

## 7.3. Acceptation de plans

## 7.4. Réception de travaux

- 08-251-18 Décompte progressif numéro 2 – Travaux de réfection rue Lebeau
- 08-252-18 Décompte progressif numéro 3 – Travaux de pavage sur la rue Meloche
- 08-253-18 Décompte progressif numéro 4 – Travaux de pavage sur la rue Meloche
- 08-254-18 Décompte progressif numéro 2 – Travaux électriques sur le boul. des Anciens Combattants, de la rue Demers jusqu'à la caserne de pompiers

## 7.5. Autres sujets

- 08-255-18 Demande de subvention dans le cadre du volet 2 du Programme PRIMEAU pour des travaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie sur la rue Legault (de Sainte-Élisabeth à Saint-Paul)
- 08-256-18 Autorisation à l'Université McGill et au CÉGEP John Abbott d'apposer leurs logos sur le château d'eau de la Ville

**8. Environnement****9. Développement économique et touristique****10. Finances**

## 10.1. dons / promotions / aides financières

## 10.2. Autres sujets

- 08-257-18 Adoption des comptes

**11. Administration et greffe**

## 11.1. Conclusion, prolongation et renouvellement de contrats ou de mandats

## 11.2. Opérations Immobilières

- 08-258-18 Ordonnance de vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes

11.3. Autres sujets

**12. Ressources humaines**

12.1. Contrats et ententes

12.2. Autres sujets

**13. Avis de motion, lecture et adoption de règlements**

- 08-259-18 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 806 sur l'interdiction de certains sacs de plastique à usage unique
- 08-260-18 Adoption du règlement numéro 754-3 modifiant le règlement numéro 754 relatif au contrôle des chiens afin d'autoriser les chiens dans les parcs canins
- 08-261-18 Adoption du règlement numéro 769-4 modifiant le règlement numéro 769 sur la circulation et le stationnement pour limiter le virage à gauche sur le boul. des Anciens-Combattants direction Nord (en dessous du viaduc du Pont Galipeault) en direction de la bretelle d'accès de l'autoroute 20 Ouest

**14. Dépôt de documents**

**15. Levée de la séance**

08-262-18 Levée de la séance

**2. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES**

Il y a 20 personnes présentes.

Les principales questions ou commentaires formulés par les personnes présentes lors de la séance de questions qui s'est ouverte à 19 h 36 et s'est terminée à 20 h 12 se résument comme suit :

Résumé de l'objet principal de l'intervention	
1 <sup>er</sup> intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> <li>Souhaite comprendre où sera apposée l'interdiction de virage à gauche et quels sont les chemins de détour prévus;</li> </ul>
2 <sup>e</sup> intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> <li>N'est pas en accord avec l'interdiction de virage à gauche au coin des rues Sainte-Anne et Michaud, indique que cette signalisation incitera les véhicules à tourner dans son entrée charretière afin de contourner la signalisation. Mentionne que l'interdiction de virage à gauche devrait être au coin des rues Garden City et Michaud.</li> </ul>
3 <sup>e</sup> intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> <li>Elle indique que la décision d'interdire le virage à gauche est une décision qui est prise sans que les usagers du campus John Abbott soient au courant; demande que la décision du conseil soit reportée d'un mois afin que les professeurs, les étudiants et tous ses clients soient mis au courant de la situation; indique que les impacts d'une décision prise sans informer les professeurs et les étudiants auront un impact négatif au lieu d'utiliser la force de groupe pour mobiliser les gens et faire de la pression sur le gouvernement provincial afin que celui-ci règle la problématique de circulation dans le secteur. Demande quels sont les meilleurs outils pour faire avancer la situation, à qui parler et à qui transmettre des pétitions, afin d'aider sa clientèle qui seront pris dans des chemins de détour avec de jeunes enfants.</li> </ul>
4 <sup>e</sup> intervenant Résident de Sainte-Anne-de-	<ul style="list-style-type: none"> <li>Elle suggère l'implantation d'une interdiction de virage à droite et de virage à gauche pour aller rejoindre l'A-20 ouest, pour un an, afin de régler les problématiques de trafic dans le secteur sud de la Ville. Demande où vont passer les autobus scolaires</li> </ul>

Bellevue	une fois que l'interdiction de virage à gauche sera mise en place.
5 <sup>e</sup> intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pourquoi la Ville fait un projet pilote d'un an, pourquoi ce sont des mesures temporaires et non pas des mesures prises à long terme; est-ce qu'il y a eu de la modélisation par des experts avant que le conseil prenne une décision; il semble manquer beaucoup de données, décision hâtive sans connaître les impacts que la déviation de trafic aura en face du parc Godin et de la résidence Sainte-Anne où une ambulance doit s'y rendre de manière quotidienne. Est-ce que la Ville connaît les objectifs qu'elle souhaite atteindre en interdisant ce virage à gauche, est-ce que nous connaissons les chiffres, avons-nous ces données? Le plan de communication à la population concernant l'interdiction de virage à gauche a eu un impact très négatif sur la clientèle de la pharmacie, demande à ce que le plan de communication soit axé sur des points positifs afin que la clientèle de l'extérieur du village vienne malgré cette interdiction de virage à gauche. Demande comment la Ville va faire pour effectuer le « monitoring ». Indique que l'échantillonnage du 3 au 17 septembre est trop petit et que nous semblons prendre des décisions sans connaître les véritables impacts.</li> </ul>
6 <sup>e</sup> intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mentionne que depuis que les trois voies sont rouvertes sur le pont de l'Île aux tourtes, il n'y a eu aucune congestion dans le village. Mentionne que ce sont la quinzaine d'autobus qui congestionne le secteur sud de la Ville de septembre à mai et que seulement ces derniers devraient être forcés à prendre le chemin de détour. Sans ces autobus et sans des fermetures de voies sur le pont de l'Île aux tourtes, il n'y aurait plus de problème de congestion dans le village. Demande si une synchronisation des lumières de Sainte-Anne-de-Bellevue avec celle de l'Île-Perrot a été envisagée avant de procéder à l'interdiction du virage à gauche.</li> </ul>
7 <sup>e</sup> intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Demande s'il y a eu une étude de circulation qui a été faite maintenant que les 3 voies du pont sont rouvertes puisque ceci change grandement les résultats d'analyse, une étude devrait être effectuée avant de changer toute la signalisation et de prendre les citoyens en otage entre 16 h et 18 h.</li> </ul>

### 3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL

#### **08-241-18 Adoption de procès-verbaux**

ATTENDU QUE la greffière a préparé les documents suivants :

1. Le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 juillet 2018;
2. Le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 17 juillet 2018;

Il est proposé par Denis Gignac  
Appuyé par Tom Broad

D'adopter les procès-verbaux ci-dessus mentionnés et préparés par la greffière de la Ville.

Adoptée à l'unanimité.

### 4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

#### **08-242-18 Modification de la signalisation conformément au règlement numéro 769 sur la circulation et le stationnement**

ATTENDU QUE l'article 7 du règlement numéro 769 autorise le conseil à modifier la signalisation par résolution ;

ATTENDU QUE dans un contexte de sécurité publique, la Ville doit agir en priorisant la sécurité et les urgences dans les rues du Village

3612

de Sainte-Anne-de-Bellevue, ceci en favorisant la circulation fluide dans le secteur de la rue St-Pierre;

ATTENDU QUE l'administration municipale recommande au conseil municipal :

- 1) D'interdire le virage à gauche aux intersections des rues Anciens-Combattants et Demers et des rues Sainte-Anne et Michaud entre 16 h et 18 h du lundi au vendredi ;
- 2) Changer la signalisation de la rue de l'Église afin qu'elle devienne un sens unique vers l'ouest, en permanence;
- 3) D'interdire un virage en « U » à l'intersection du boulevard des Anciens-Combattants et de la rue Pacific (en face du CIUSSS) et à l'intersection de du boulevard des Anciens-Combattants et du chemin menant vers la caserne 51, en permanence;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young  
Appuyé par Denis Gignac

D'autoriser l'administration municipale à procéder à l'installation des panneaux d'interdiction de virage à gauche aux intersections des rues Anciens-Combattants et Demers et des rues Sainte-Anne et Michaud entre 16 h et 18 h du lundi au vendredi.

D'autoriser l'administration municipale à procéder à l'installation des panneaux de signalisation de sens unique sur la rue de l'Église en direction ouest en permanence.

D'autoriser l'administration municipale à procéder à l'installation des panneaux d'interdiction de virage en «U» à l'intersection du boulevard des Anciens-Combattants et de la rue Pacific (en face du CIUSSS) et à l'intersection du boulevard des Anciens-Combattants et du chemin menant à la caserne 51, en permanence.

La présente résolution entrera en vigueur le 17 septembre 2018.

Le vote est demandé par monsieur le conseiller Francis Juneau

Pour :

Dana Chevalier  
Ryan Young  
Tom Broad  
Denis Gignac

Contre :

Francis Juneau

Adoptée sur division.

**08-243-18 Interdiction de virage à gauche sur le boulevard des Anciens-Combattants pour les autobus du Réseau de transport métropolitain (EXO)**

ATTENDU QUE l'interdiction du virage à gauche sur le boulevard des Anciens-Combattants en direction de l'autoroute 20 s'adresse à tous les véhicules incluant les autobus du Réseau EXO;

ATTENDU QU' un délai est nécessaire afin que le Réseau de Transport Métropolitain (EXO) puisse modifier et coordonner les horaires et trajets des autobus;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Tom Broad  
Appuyé par Ryan Young

Que l'interdiction de virage à gauche à l'intersection boulevard des Anciens-Combattants et Aut. 20 pour le Réseau de Transport métropolitaine EXO entre en vigueur le 22 octobre 2018, ceci, afin de leur permettre de modifier les trajets des autobus ainsi que les horaires et les correspondances desdits autobus.

Adoptée à l'unanimité.

**08-244-18 Résolution d'appui à la Semaine de sensibilisation à la sécurité ferroviaire**

ATTENDU QUE la *Semaine de sensibilisation à la sécurité ferroviaire* aura lieu du 23 au 29 septembre 2018;

ATTENDU QU' il est d'intérêt public de sensibiliser nos concitoyens aux moyens de réduire les accidents, les blessures et les dommages qui auraient pu être évités et qui sont attribuables à des collisions aux passages à niveau ou à des incidents mettant en cause des trains et des citoyens;

ATTENDU QU' *Opération Gareautrain* est un partenariat public-privé qui a pour objet de travailler de concert avec le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias, et autres organismes, ainsi qu'avec le public pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

ATTENDU QUE le CN demande au Conseil de ville d'adopter la présente résolution afin d'appuyer les efforts soutenus déployés par cet organisme pour sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre Ville;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac  
Appuyé par Ryan Young

D'appuyer la *Semaine nationale de sensibilisation à la sécurité ferroviaire*, qui se déroulera du 23 au 29 septembre 2018.

Adoptée à l'unanimité.

## 5. DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

**08-245-18 Demande pour un poste de collecte de dons du Comptoir alimentaire de la Paroisse Sainte-Anne-de-Bellevue – 17 et 18 novembre 2018**

ATTENDU la demande du Comptoir alimentaire de la Paroisse de Sainte-Anne-de-Bellevue à l'effet d'obtenir l'autorisation du conseil municipal pour organiser un barrage routier dans le but de collecter des dons les 17 et 18 novembre 2018;

ATTENDU QUE le Comptoir alimentaire est un organisme accrédité conformément à la politique de dons en vigueur à la Ville;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Tom Broad  
Appuyé par Dana Chevalier

D'autoriser la tenue d'un poste de collecte de dons sur le boulevard des Anciens-Combattants les 17 et 18 novembre 2018, en face de l'entreprise Valacta.

D'autoriser l'utilisation de véhicules de la Ville à l'occasion de cet événement afin de créer un visuel lumineux au poste de collecte et permettre un ralentissement de la circulation de manière à assurer la sécurité des bénévoles lors de ladite collecte.

D'autoriser l'administration municipale à prendre les arrangements nécessaires afin de donner effet à la présente résolution, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité.

**08-246-18 Autorisation d'utiliser les véhicules de service de la Ville et le soutien logistique – Collecte de la Guignolée le 2 décembre 2018**

ATTENDU la nécessité d'aider les plus démunis au sein de notre communauté et de leur apporter un peu de réconfort;

ATTENDU la demande faite par les organisateurs de la Guignolée et l'intention du conseil municipal de mettre les véhicules de la Ville et 50 bacs de recyclage à la disposition des bénévoles;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young  
Appuyé par Dana Chevalier



D'autoriser Monsieur Marcel Paquet, coordonnateur de la Guignolée 2018 à utiliser les véhicules de la Ville et 50 bacs de recyclage afin de procéder à la collecte de la Guignolée le 2 décembre 2018.

D'autoriser l'utilisation du système de son d'un véhicule de la Ville afin de procéder à l'annonce de l'événement dans les rues de la Ville.

D'autoriser une dépense maximale de 700 \$, taxes incluses, pour l'impression de publicité relative à l'évènement, à même le poste budgétaire 02-190-00-992 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

## 6. URBANISME

### 6.1. **DEMANDES DE MODIFICATION AU ZONAGE ASSUJETTIES À L'APPROBATION D'UN PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (PAE) ET DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUCTION ASSUJETTIES À L'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

### 6.2. **PAIEMENT OU CESSION DE TERRAINS À DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES NATURELS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

### 6.3. **AUTRES SUJETS**

**08-247-18 Demande de dérogations mineures  
– Immeubles sis au 41, 80 et 85  
rue Elmo-Deslauriers**

ATTENDU la cession de l'emprise de la rue Elmo-Deslauriers à intervenir entre le Syndicat de copropriété des Jardins Harpell et la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue ;

ATTENDU QUE l'emprise de cette rue est situé actuellement dans un lot commun géré en copropriété ;

ATTENDU QUE préalablement à la cession et au projet de lotissement subdivisant l'emprise de la rue du lot commun, trois bâtiments deviendront dérogatoires au règlement de zonage relativement à leurs marges avant ;

ATTENDU QUE l'immeuble situé au 41 rue Elmo-Deslauriers empiète de 0,53 mètre dans la marge avant minimale de 7,5 mètres exigée par l'article 4.9 du règlement de zonage 533. ;

ATTENDU QUE l'immeuble situé au 80 rue Elmo-Deslauriers empiète de 0,25 mètre dans la marge avant minimale de 7,5 mètres exigée par l'article 4.9 du règlement de zonage 533.

ATTENDU QUE l'immeuble situé au 85 rue Elmo-Deslauriers empiète de 0,22 mètre dans la marge avant minimale de 7,5 mètres exigée par l'article 4.9 du règlement de zonage 533;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme en date du 11 juillet 2018 à l'effet d'accueillir les trois dérogations mineures ;

ATTENDU QU' trois avis publics ont été publiés sur le site de la Ville le 19 juillet 2018, conformément au *Règlement numéro 638 sur les dérogations mineures* ;

*La Présidente de la séance, Madame le Maire Paola Hawa, invite alors les personnes présentes et intéressées par cette demande de dérogation mineure à se faire entendre du Conseil.*

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier  
Appuyé par Francis Juneau

D'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et d'accorder :

- 1) Une dérogation mineure à l'immeuble situé au 41 rue Elmo-Deslauriers afin d'empiéter de 0,53 mètre dans la marge avant minimale de 7,5 mètres tel qu'exigée par l'article 4.9 du règlement de zonage 533;
- 2) Une dérogation mineure à l'immeuble situé au 80 rue Elmo-Deslauriers afin d'empiéter de 0,25 mètre dans la marge avant minimale de 7,5 mètres tel qu'exigée par l'article 4.9 du règlement de zonage 533;
- 3) Une dérogation mineure à l'immeuble situé au 85 rue Elmo-Deslauriers afin d'empiéter de 0,22 mètre dans la marge avant minimale de 7,5 mètres tel qu'exigée par l'article 4.9 du règlement de zonage 533;

Adoptée à l'unanimité.

<b>08-248-18</b> <b>Dénomination de la rue située dans le projet Terra « Frédéric-Back »</b>
--

ATTENDU QUE la Ville a compétence en matière de voirie conformément à la *Loi sur les compétences municipales* ;

ATTENDU QUE Frédéric Back était un artiste aux nombreux talents (peintre, illustrateur, muraliste), gagnant de deux Oscars et militant pendant de nombreuses années pour la protection de la nature;

ATTENDU QUE Frédéric Back a été officier de l'Ordre du Canada, chevalier de l'Ordre national du Québec et officier de l'Ordre des Arts et Lettres de la France, en plus d'avoir remporté en 1994 le Prix du Gouverneur général pour les arts de la scène;

ATTENDU QUE Frédéric Back a collaboré à notre événement « la Journée de l'Écologie », il y a quelques années et que suivant son décès, la Ville a planté un arbre en son honneur;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young  
Appuyé par Tom Broad

De donner le nom de *Frédéric-Back* à la rue du lot 5 415 728 situé dans le projet Terra, en l'honneur de cet artiste aux nombreux talents de renommée internationale, militant pendant de nombreuses années pour la protection de la nature.

Adoptée à l'unanimité.

## 7. SERVICES TECHNIQUES

### 7.1. AUTORISATION DE DÉPENSES

<b>08-249-18</b>	<b>Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation – Services d'ingénierie pour des travaux de réfection des rues du Collège (de Sainte-Anne à Christie) et Pacifique (d'Elmo-Deslauriers à Grier)</b>
------------------	--

ATTENDU QUE selon le plan d'intervention sur les réseaux d'eau potable, d'égouts et de voirie (Ville de Montréal, mai 2015), les infrastructures des rues du Collège (de Sainte-Anne à Christie) et Pacifique (d'Elmo - Deslauriers à Grier) sont en mauvais état et devaient être refaits dans un intervalle de 1 à 5 ans à partir du 2014;

ATTENDU le plan d'intervention sur les réseaux d'eau potable, d'égouts et de voirie (Ville de Montréal, mai 2015) envoyé et approuvé par le MAMOT;

ATTENDU QU' afin de maintenir ses infrastructures à un bon niveau de service, la Ville doit investir à court et à moyen terme;

ATTENDU QUE les travaux sont prévus pour le printemps 2019;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Francis Juneau  
Appuyé par Denis Gignac

D'autoriser l'administration municipale à procéder à un appel d'offres sur invitation pour les services professionnels d'ingénierie visant la préparation de plans et devis et surveillance pour des travaux de réfection des rues du Collège (de Sainte-Anne à Christie) de Pacifique (d'Elmo-Deslauriers à Grier) en utilisant le système de pondération et d'évaluation des offres dont l'établissement et le fonctionnement respectent les règles stipulées à l'article 573.1.0.1.1. de la *Loi sur les cités et villes*.

Adoptée à l'unanimité.

<b>08-250-18 Travaux de réfection sur la rue Legault (de Sainte-Élisabeth à Saint-Paul)</b>
---

ATTENDU QUE les soumissions suivant l'appel d'offres public ont été ouvertes à l'Hôtel de Ville le 9 juillet 2018;

ATTENDU QUE les montants des soumissions conformes reçues pour l'appel d'offres dépassent largement les crédits alloués au budget pour ces travaux;

ATTENDU la recommandation de l'ingénieur municipal et développement durable à l'effet de rejeter toutes les soumissions reçues et de relancer un appel d'offres public;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac  
Appuyé par Dana Chevalier

De rejeter toutes les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres public pour des travaux de réfection de la rue Legault (de Sainte-Élisabeth à Saint-Paul) et d'approuver le lancement d'un nouvel appel d'offres public.

Adoptée à l'unanimité.

**7.2. CONCLUSION DE CONTRATS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

**7.3. ACCEPTATION DE PLANS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

**7.4. RÉCEPTION DE TRAVAUX**

<b>08-251-18 Décompte progressif numéro 2 – Travaux de réfection rue Lebeau</b>
---

ATTENDU la résolution 12-315-17 autorisant une dépense pour des travaux de réfection sur la rue Lebeau;

ATTENDU la recommandation de monsieur Carl Burns, ingénieur de la firme *Exp*, datée du 20 juillet 2018, quant au paiement du décompte numéro 2 à l'entreprise *Les Constructions CJRB inc.*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Francis Juneau  
Appuyé par Dana Chevalier

D'entériner la recommandation de la firme *Exp*, datée du 20 juillet 2018, quant au paiement du décompte numéro 2 à la compagnie *Les Construction CJRB inc.* relativement à des travaux de réfection sur la rue Lebeau.

D'autoriser le paiement de la somme de 129 711,88 \$, taxes incluses, à même le règlement d'emprunt numéro 794.

Adoptée à l'unanimité.

<b>08-252-18 Décompte progressif numéro 3 – Travaux de pavage sur la rue Meloche</b>
--

ATTENDU la résolution 08-230-17 autorisant une dépense pour des travaux de pavage sur la rue Meloche;

ATTENDU la réception de la recommandation de monsieur Guillaume Pigeon, ingénieur de la firme *Comeau Experts-Conseils*, datée du 16 juillet 2018 quant au paiement du décompte progressif numéro 3 à la compagnie *Uniroc Construction Inc.*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac  
Appuyé par Tom Broad

D'entériner la recommandation de la firme *Comeau Experts-Conseils*, datée du 16 juillet 2018, quant au paiement du décompte progressif numéro 3 à la compagnie *Uniroc Construction Inc.* relativement à des travaux de pavage sur la rue Meloche.

D'autoriser le paiement de la somme de 53 102,84 \$, taxes incluses, à même le règlement d'emprunt numéro 794.

Adoptée à l'unanimité.

<b>08-253-18 Décompte progressif numéro 4 – Travaux de pavage sur la rue Meloche</b>
--

ATTENDU la résolution 08-230-17 autorisant une dépense pour des travaux de pavage sur la rue Meloche;

ATTENDU QUE sur recommandation de la firme *Comeau Experts-Conseils*, la Ville procède à l'acceptation provisoire des travaux de pavage sur la rue Meloche;

ATTENDU la réception de la recommandation de monsieur Guillaume Pigeon, ingénieur de la firme *Comeau Experts-Conseils*, datée du 17 juillet 2018 quant au paiement du décompte progressif numéro 4 à la compagnie *Uniroc Construction Inc.*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Tom Broad  
Appuyé par Denis Gignac

D'entériner la recommandation de la firme *Comeau Experts-Conseils*, datée du 17 juillet 2018, quant au paiement du décompte progressif numéro 4 à la

compagnie *Uniroc Construction Inc.* relativement à des travaux de pavage sur la rue Meloche.

D'autoriser le paiement de la somme de 18 919,42 \$, taxes incluses, incluant la retenue contractuelle de 5% ainsi que la retenue spéciale de 8 500 \$ à même le règlement d'emprunt numéro 794.

Adoptée à l'unanimité.

<b>08-254-18</b>	<b>Décompte progressif numéro 2 – Travaux électriques sur le boul. des Anciens Combattants, de la rue Demers jusqu'à la caserne de pompiers</b>
------------------	---

ATTENDU la résolution 12-314-17 autorisant une dépense pour des travaux électriques en bande centrale du boul. des Anciens-Combattants;

ATTENDU la recommandation de monsieur Maxime Dumont, ingénieur de la firme *Induktion Groupe conseil*, datée du 31 juillet 2018, quant au paiement du décompte progressif numéro 2 à l'entreprise *Environnement Routier NRJ*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac  
Appuyé par Ryan Young

D'entériner la recommandation de la firme *Induktion Groupe conseil*, datée du 31 juillet 2018, quant au paiement du décompte progressif numéro 2 à *Environnement Routier NRJ* relativement à des travaux électriques sur le boul. des Anciens-Combattants, de la rue Demers jusqu'à la caserne de pompiers.

D'autoriser le paiement de la somme de 162 463,50 \$, taxes incluses, à même le règlement d'emprunt numéro 794.

Adoptée à l'unanimité.

#### **7.5. AUTRES SUJETS**

<b>08-255-18</b>	<b>Demande de subvention dans le cadre du volet 2 du Programme PRIMEAU pour des travaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie sur la rue Legault (de Sainte-Élisabeth à Saint-Paul)</b>
------------------	--

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide sur le programme PRIMEAU et doit respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;

ATTENDU QUE les travaux sur la rue Legault sont admissibles au volet 2 du programme d'aide financière PRIMEAU car ces travaux sont prioritaires;

3621

ATTENDU QUE l'aide financière ne pourra être supérieure à 66 2/3% du coût réel du remplacement des conduites, la partie restante sera imputée au règlement d'emprunt numéro 804;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier  
Appuyé par Francis Juneau

ET résolu que :

La municipalité s'engage à respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus associés à son projet au programme PRIMEAU;

La municipalité confirme qu'elle assume tous les coûts non admissibles et les dépassements de coûts associés à son projet au programme PRIMEAU;

Le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière dans le cadre du volet 2 du programme PRIMEAU pour des travaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie sur la rue Legault (de Sainte-Élisabeth à Saint-Paul).

D'autoriser le directeur général et l'ingénieur municipal à signer tous les documents à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

<b>08-256-18 Autorisation à l'Université McGill et au CÉGEP John Abbott d'apposer leurs logos sur le château d'eau de la Ville</b>
--

ATTENDU la demande de l'Université McGill et du CÉGEP John Abbott d'apposer leurs logos sur le château d'eau de la Ville dans le cadre des travaux de revitalisation;

ATTENDU QUE ces institutions scolaires souhaitent contribuer financièrement aux frais reliés à la peinture du château d'eau;

ATTENDU QUE l'Université McGill accorde un appui financier qui correspond à 10 % des frais de peinture, sans excéder 60 000 \$;

ATTENDU QUE le CÉGEP John Abbott accorde un appui financier qui correspond à 5 % des frais de peinture, sans excéder 30 000 \$;

ATTENDU QUE l'ajout des logos de ces institutions scolaires est estimé à 20 000 \$;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young  
Appuyé par Denis Gignac

D'autoriser l'Université McGill et le CÉGEP John Abbott à apposer leurs logos sur le château d'eau de la Ville dans le cadre des travaux de revitalisation.

D'autoriser une dépense maximale nette de 20 000 \$, laquelle sera financée par les contributions respectives de l'Université McGill et du CÉGEP John Abbott.

Adoptée à l'unanimité.

## **8. ENVIRONNEMENT**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

## **9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

## **10. FINANCES**

### **10.1. DONS / PROMOTIONS / AIDES FINANCIÈRES**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

### **10.2. AUTRES SUJETS**

### **08-257-18 Adoption des comptes**

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac  
Appuyé par Tom Broad

D'approuver le paiement des comptes suivants :

+Journal des déboursés en date du 20 août 2018;	<b><u>1 678 275,56 \$</u></b>
+Liste des comptes fournisseurs en date du 31 juillet 2018;	<b><u>349 630,57 \$</u></b>
<b>Total :</b>	<b><u>2 027 906,13 \$</u></b>
Masse salariale (brut) incluant celle des élus au 3 août 2018	<b><u>526 560,63 \$</u></b>

Adoptée à l'unanimité.

## **11. ADMINISTRATION ET GREFFE**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

### **11.1. CONCLUSION, PROLONGATION ET RENOUVELLEMENT DE CONTRATS OU DE MANDATS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.



**11.2. OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES****08-258-18 Ordonnance de vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes**

- ATTENDU QUE l'article 484 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. c. C-19) stipule que les arrérages de taxes municipales se prescrivent par trois ans;
- ATTENDU QUE conformément à l'article 511 de la *Loi sur les cités et villes*, le trésorier a dressé un état indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées en 2017 avec une date d'échéance antérieure au 31 décembre 2017 n'ont pas été payées le 20 août 2018 (voir annexe « A »);
- ATTENDU QUE le 16 mai 2018 et le 19 juillet 2018, le trésorier et la greffière ont fait parvenir un avis aux propriétaires des immeubles en défaut de paiement de taxes les informant que leur propriété pourrait être vendue pour non paiement des taxes de l'année 2017 échue le 31 décembre 2017;
- ATTENDU QUE conformément à l'article 512 de la *Loi sur les cités et villes*, le Conseil, après avoir pris connaissance de l'état produit par le trésorier, peut ordonner à la Greffière de vendre ces immeubles à l'enchère publique;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Dana Chevalier  
Appuyé par Francis Juneau

D'ordonner à la Greffière de vendre à l'enchère publique pour non paiement de taxes les immeubles mentionnés à la liste jointe en annexe « A », le 25 septembre 2018, à 14 heures, au Centre Harpell, situé au 60, rue Saint-Pierre, à Sainte-Anne-de-Bellevue.

Que la Greffière soit autorisée à entreprendre les procédures requises pour donner effet à la présente résolution.

Que le Trésorier soit autorisé à enchérir au nom de la Ville pour un montant correspondant aux arrérages de taxes plus les intérêts et frais encourus.

Adoptée à l'unanimité.

**11.3. AUTRES SUJETS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

**12. RESSOURCES HUMAINES****12.1. CONTRATS ET ENTENTES**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

**12.2. AUTRES SUJETS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

**13. AVIS DE MOTION, LECTURE ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS****08-259-18 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 806 sur l'interdiction de certains sacs de plastique à usage unique**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussignée, Paola Hawa, maire, dépose le projet de règlement numéro 806 et donne avis de motion. En effet, lors d'une prochaine séance, le Conseil adoptera un règlement interdisant certains sacs de plastique à usage unique dans les commerces de détail afin d'encourager un changement de comportement à l'égard de l'utilisation de ce type de sacs et de réduire ainsi l'impact environnemental.

**08-260-18 Adoption du règlement numéro 754-3 modifiant le règlement numéro 754 relatif au contrôle des chiens afin d'autoriser les chiens dans les parcs canins**

ATTENDU QU' en vertu de la *Loi sur les compétences municipales*, la Ville a le pouvoir de régler sur les nuisances, la salubrité et la sécurité du domaine public;

ATTENDU QUE les chiens sont interdits dans tous les parcs de la Ville, et ce, en tout temps;

ATTENDU QUE la Ville souhaite aménager un parc canin dans le parc adjacent à la piste cyclable dans le secteur nord et qu'un parc canin est déjà aménagé au parc Saint-Pierre;

ATTENDU QUE le règlement doit être modifié afin que les chiens soient autorisés dans ces parcs canins;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé et qu'un avis de motion a été préalablement donné par le maire, Paola Hawa, lors de la séance ordinaire du 3 juillet 2018, conformément 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac  
Appuyé par Tom Broad

D'adopter le règlement numéro 754-3 dont copie est jointe en annexe « B ».

Adoptée à l'unanimité.

**08-261-18 Adoption du règlement numéro 769-4 modifiant le règlement numéro 769 sur la circulation et le stationnement pour limiter le virage à gauche sur le boul. des Anciens-Combattants direction Nord (en dessous du viaduc du Pont Galipeault) en direction de la bretelle d'accès de l'autoroute 20 Ouest**

- ATTENDU QUE conformément à la *Loi sur les compétences municipales* et le *Code de la sécurité routière*, le Conseil adoptait à sa séance du 19 janvier 2015, le règlement portant le numéro 769 intitulé : « Règlement sur la circulation et le stationnement et abrogeant le règlement numéro 510 et ses amendements »;
- ATTENDU QU' un important flot de véhicules provenant de l'A-40 et du village, qui souhaite rejoindre l'A-20 ouest, transige par ce secteur ce qui crée une congestion importante sur le réseau routier local;
- ATTENDU QUE l'obstruction quotidienne des voies de circulation à l'heure de pointe du soir dans le village, particulièrement pendant la période de septembre à mai, limite la circulation des véhicules d'urgence et augmente les délais d'intervention en cas d'incendie ou d'accidents ce qui met en péril la sécurité des citoyens de ce secteur de la Ville;
- ATTENDU QUE le conseil municipal est conscient que le débit de circulation augmente sans cesse vers les municipalités de la MRC Vaudreuil-Soulanges via l'A-20 ouest et que la congestion chronique sur l'A-20 ouest entre le pont Galipeault et le pont Taschereau, liant l'Île-Perrot à Vaudreuil-Dorion, est une problématique régionale;
- ATTENDU QUE la Ville n'a compétence que sur les voies de circulation locales conformément à la *Loi sur les compétences municipales*;
- ATTENDU QUE la Ville a développé un plan global de circulation dans le village pour assurer la sécurité de ses citoyens et que ce projet pilote d'une durée d'un an fera l'objet d'une évaluation périodique afin de déterminer son efficacité;
- ATTENDU QUE des mesures de mitigation doivent être entreprises afin d'améliorer la fluidité de la circulation dans le village de Sainte-Anne-de-Bellevue afin que le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) puisse répondre aux urgences dans les temps standards, et ce, même à l'heure de pointe du soir;
- ATTENDU la primauté de la sécurité des citoyens de Sainte-Anne-de-Bellevue, le SIM est en faveur des mesures de mitigations entreprises par la Ville et l'appuie dans ses démarches;
- ATTENDU QU' un avis de motion a été donné et un projet de règlement a été déposé par Madame le maire, Paola Hawa, lors de la séance ordinaire du 3 juillet 2018, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young  
Appuyé par Denis Gignac

D'adopter le règlement numéro 769-4 dont copie est jointe en annexe « C ».

Le vote est demandé par monsieur le conseiller Francis Juneau

Pour :

Contre :

Dana Chevalier  
Ryan Young  
Tom Broad  
Denis Gignac

Francis Juneau

Adoptée sur division.

#### 14. DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Liste des chèques émis et en circulation pour la période du 3 juillet 2018 au 20 août 2018;
- Liste des commandes du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 31 juillet 2018;

#### 15. LEVÉE DE LA SÉANCE

<b>08-262-18 Levée de la séance</b>
-------------------------------------

Il est proposé par Ryan Young  
Appuyé par Denis Gignac

De lever la présente séance ordinaire. Il est 20 h 36.

Adoptée à l'unanimité.

---

Paola Hawa  
Maire

Catherine Adam  
Greffière

*L'original du présent procès-verbal ainsi que les annexes et documents connexes sont conservés aux archives municipales, plus précisément dans le dossier numéro 0220-100-12434*